AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

48

Conseil des droits de l'homme

16ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU) 22 avril au 03 mai 2013

Examen du rapport du Cap Vert

Déclaration de Son excellence Madame Nakpa POLO, Ambassadeur, Représentant Permanent

Mardi, 23 avril 2013

09h - 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle du Cap Vert et remercie le Chef de délégation pour la qualité et la clarté de sa déclaration liminaire.

Ma délégation relève avec satisfaction que, pour concrétiser l'engagement du Cap Vert à mettre en oeuvre les recommandations issues de son premier examen de l'EPU, le Gouvernement a adopté, avec la participation de tous les acteurs, un document de stratégie nationale de suivi des Résultats et des Recommandations des Mécanismes des Droits Humains des Nations Unies.

Elle prend note de l'excellente coopération qui existe avec les différents mécanismes internationaux et se félicite de la ratification par le Cap Vert :

- du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

- et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Le Togo recommande au Cap Vert d'accélérer le processus en cours en vue de l'adhésion à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

En ce qui concerne le genre, le Togo se félicite des mesures prises pour la mise en oeuvre des politiques publiques sur la promotion de l'égalité entre les sexes notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la politique.

Dans le domaine des droits de l'enfant, ma délégation apprécie favorablement le cadre législatif et règlementaire mis en place et salue les efforts visant à faire de cette question une priorité nationale.

Cependant, ma délégation recommande au Cap Vert :

- de poursuivre et d'améliorer ses politiques en vue de l'élimination progressive des barrières à caractère économique, social, culturel en particulier, les facteurs de discrimination contre les femmes dans la famille et dans la société ;

- d'accélérer les réformes en cours en vue de mettre en place la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la citoyenneté ;

- de ratifier le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture.

Enfin, ma délégation encourage le Cap Vert à poursuivre sa vison du développement tourné vers la protection et la promotion des droits de toutes les personnes en particulier, les groupes les plus vulnérables.

Je vous remercie !